**Quelles sont les missions du président d’association ?**

Le président effectue plusieurs missions :

* **Représente l’association** et agit en justice pour défendre les intérêts de celle-ci ;
* Assure la tenue des réunions et anime les débats ;
* Motive les bénévoles lors des actions menées par l’organisme ;
* **Rechercher des financements** pour réaliser les objectifs (ex: des [sponsors](https://www.legalplace.fr/guides/sponsoring-association/)) ;
* Veille à la bonne marche de la structure associative.

Il doit également veiller à l’application des décisions prises en [Conseil d’administration](https://www.legalplace.fr/guides/conseil-dadministration-association/) ou en [Assemblée générale](https://www.legalplace.fr/guides/assemblee-generale-association/).

* signer des contrats (vente ou achat) et conventions,
* défendre l’intérêt de l’association en justice,
* convoquer et présider l’assemblée générale ou le conseil d’administration,
* assurer la gestion quotidienne de l’association,
* ordonner les dépenses,
* assurer la communication de l’association,
* assurer les relations publiques,
* veiller à l’exécution des décisions de l’assemblée générale ou du conseil administratif,
* recruter du personnel…